

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/11/27/2020031749/justel>

Dossier numéro : 2020-11-27/15

Titre

27 NOVEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant octroi d'un sursis supplémentaire à la cvba à finalité sociale Eigen Gift. - Eigen Hulp, afin de satisfaire à la condition relative à la grandeur d'échelle visée à l'article 40, § 1er, alinéa 2, 11°, du décret du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 13-01-2021 page : 1561

Entrée en vigueur : 23-01-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Il est accordé à Eigen Gift - Eigen Hulp, cvba à finalité sociale, un sursis supplémentaire de trois ans, prenant cours le 1er janvier 2021, afin de satisfaire à la condition relative à la taille d'échelle minimale visée à l'article 40, § 1er, 2ème alinéa, 11°, du décret du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement.

[Art.](#) 2. Le Ministre flamand ayant la politique du logement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.